

Royaume du Maroc
Région Fès –Meknès



**Appel d'offre N° 16/RFM/2018
relatif à :**

**Frais d'animations culturelles afférants à la
location d'un stand équipé dans le cadre de
la cérémonie officielle du 13ème édition du
salon international de l'agriculture au
Maroc -Meknès 2018-**

A.O RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

Cahier des prescriptions spéciales

MARCHE PAR APPEL D'OFFRES OUVERT
(SEANCE PUBLIQUE)

Marché par appel d'offres ouvert sur offres de prix séance publique en application de l'alinéa 2 du paragraphe 1 de l'article 16 et l'alinéa 1 de l'article 17 et l'alinéa 3 du paragraphe 3 de l'article 17 du décret n° 2-12-349 du 8 jomada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur le Président de la Région Fès-Meknès, Ordonnateur du budget de la Région Fès-Meknès agissant pour le compte de la Région Fès-Meknès.

D'une part

ET

1. Cas d'une personne morale

M. qualité

Agissant au nom et pour le compte de..... en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

Au capital social

Patente n°

Registre de commerce de Sous le n°

Affilié à la CNSS sous n°

Faisant élection de domicile au

Compte bancaire n° (RIB sur 24 positions).....

ouvert auprès de.....

Désigné ci-après par le terme « Entrepreneur ».

D'autre part

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

2. cas de personne physique

M.

Agissant en son nom et pour son propre compte.

Registre de commerce de Sous le n°

Patente n°

Affilié à la CNSS sous n°

Faisant élection de domicile au

Compte bancaire n°(RIB sur 24 positions)..... ouvert auprès de.....

Désigné ci-après par le terme « Entrepreneur».

D'autre part

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT

3. cas d'un groupement

Les membres du groupement soussignés constitués aux termes de la convention

.....(les références de la convention)..... :

• **Membre 1 :**

M.qualité

Agissant au nom et pour le compte de.....en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

Au capital social Patente n°

Registre de commerce deSous le n°

Affilié à la CNSS sous n°

Faisant élection de domicile au

Compte bancaire n°(RIB sur 24 positions).....ouvert auprès de.....

• **Membre 2 :**

(Servir les renseignements le concernant)

-

-

~ **Membre n :**

-

-

Nous nous obligeons (conjointement ou solidairement, selon la nature du groupement) ayant

M..... (prénom, nom et qualité) en tant que mandataire du groupement et coordonnateur de l'exécution des prestations, ayant un compte bancaire commun sous n° (RIB sur 24 positions)..... ouvert auprès de

Désigné ci-après par le terme « **Entrepreneur**».

D'autre part

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT

Sommaire

<u>Chapitre 1 : Dispositions Générales</u>	5
<u>ARTICLE 1 : Objet du marché</u>	5
<u>ARTICLE 2 : Pièces constitutives du marché - Documents généraux et textes spéciaux</u>	5
<u>ARTICLE 3 : Droits de timbre et d'enregistrement</u>	6
<u>ARTICLE 4 : Taxe sur la valeur ajoutée</u>	6
<u>ARTICLE 5 : Ordre de service</u>	6
<u>Chapitre 2 : Garanties des marchés</u>	7
<u>ARTICLE 6 : Cautionnement provisoire et définitif et retenu de garantie</u>	7
<u>ARTICLE 7 : Validité du marché et Délai d'approbation</u>	7
<u>ARTICLE 8 : Délai d'exécution – Pénalités de retard</u>	7
<u>ARTICLE 9 : Nantissement</u>	8
<u>Chapitre 3 : obligations générales du titulaire</u>	9
<u>ARTICLE 10 : Domicile du titulaire</u>	9
<u>ARTICLE 11 : Qualité exigée des prestations</u>	9
<u>ARTICLE 12 : Lieu de livraison des prestations</u>	9
<u>ARTICLE 13 : Assurances et Responsabilités</u>	9
<u>ARTICLE 14 : Sous- traitance</u>	10
<u>Chapitre 4 : prix et règlement</u>	11
<u>ARTICLE 15 : Révision des Prix</u>	11
<u>ARTICLE 16 : Consistance des prix</u>	11
<u>ARTICLE 17 : Réception du marché</u>	11
<u>ARTICLE 18 : Règlement du marché</u>	11
<u>ARTICLE 19 : Les obligations de l'administration</u>	11
<u>ARTICLE 20 : Concertations et réunions</u>	11
<u>ARTICLE 21 : Résiliation du marché</u>	11
<u>ARTICLE 22 : Litiges</u>	12
<u>ARTICLE 23 : Demande d'éclaircissement :</u>	12
<u>Chapitre 5 : descriptif technique</u>	13
<u>ARTICLE 24 : Consistance du marché</u>	13
<u>ARTICLE 25 : Description du stand de la Région Fès-Mekès</u> ... 13	
<u>ARTICLE 26 : Obligation de l'attributaire du marché</u>	13
<u>ARTICLE 27 : Description et caractéristique technique de l'espace</u>	14
<u>ARTICLE 28 : Bordereaux des prix-detail estimatif</u>	21

Cahier des prescriptions spéciales

Chapitre 1 : Dispositions Générales

ARTICLE 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet :

FRAIS D'ANIMATIONS CULTURELLES AFFERENTS A LA LOCATION D'UN STAND EQUIPE A L'OCCASION DE LA 13^{ème} EDITION DU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE AU MAROC - MEKNES , AVRIL 2018 -

ARTICLE 2 : Pièces constitutives du marché - Documents généraux et textes

spéciaux

Les obligations du prestataire pour l'exécution des prestations, objet du marché résultent de l'ensemble des documents suivants :

a) pièces constitutives du marché :

1. L'acte d'engagement ;
2. Le présent cahier des prescriptions spéciales ;
3. Le bordereau des prix et détail estimatif ;
4. Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés des services portant sur les prestations d'études et de maîtrise d'œuvre ;

b) Textes Généraux :

1/ Dahir n°1-15-83 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n° 111-14 relative aux régions

2/Le décret N°2-12-349 du 08 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

3/Le décret n° 2.01.2332 du 22 rabii I 1423 (4 juin 2002) approuvant le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de services portant sur les prestations d'études et de maîtrise d'œuvre passés pour le compte de l'Etat(C.C.A.G-EMO).

4/ Le Décret n° 2.17.449 en date du 23 Novembre 2017 relatif à la comptabilité publique des régions et de leurs groupements;

5/ Décret n° 2-16-344 du 22-07-2016 fixant les délais de paiement et les intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques

8/Le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 Février 2015) portant Promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics.

9/ L'arrêté du chef du gouvernement n° 3.302.15 (27 Novembre 2015) fixant les règles et les conditions de révision des prix des marchés publics ;

10/ Les textes législatifs et réglementaires concernant l'emploi et les salaires de la main d'œuvre et particulièrement le Dahir n° 2.72.051 du 15 Janvier 1972 portant revalorisation des salaires minimum interprofessionnels garantis et le décret No 2.79.216 du 10 Jourmada II 1399 (7 Mai 1979) portant revalorisation du salaire minimum dans l'industrie, le commerce, les professions libérales et l'agriculture.

11/ La circulaire n° 4.59/S.G.G./C.A.B. du 12 Février 1959 et l'instruction n° 23.59/S.G.G./C.A.B. du 6 Octobre 1959 relative aux travaux de l'état, des Etablissements Publics et des collectivités locales ;

12/ Les Dahir du 25 Juin 1927, 15 Mars et 21 Mai 1963 relatifs aux accidents prévus par la législation du travail.

13/ Les lois et règlements en vigueur au Maroc, notamment en ce qui concerne les transports, la fiscalité, etc.

14/ Le Dahir n° 1.56.211 du 11.12.56 relatif aux garanties pécuniaires exigées des soumissionnaires et adjudicataires de marchés publics.

15/ Réglementation en vigueur relative à l'achat, l'emmagasinement et l'emploi des explosifs dans les mines, carrières et chantiers du Maroc.

16/ Les textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.

ARTICLE 3 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais de timbre et d'enregistrement du présent marché sont mis à la charge du prestataire.

ARTICLE 4 : Taxe sur la valeur ajoutée

En application de la loi N°30-85 relative à la taxe sur la valeur ajoutée promulguée par le dahir n°1/85/347 du 7 Rabiaa II 1407 (20-12-1986) , le présent marché est soumis à la TVA.

ARTICLE 5 : Ordre de service

Le titulaire du présent Marché doit se conformer strictement aux ordres de service, lettres et instructions qui lui seront notifiés par l'administration, et ce conformément aux réglementations en vigueurs.

Chapitre 2 : Garanties des marchés

ARTICLE 6 : Cautionnement provisoire et définitif et retenu de garantie

Cautionnement provisoire : Le cautionnement provisoire du présent marché est fixé à SEPT MILLE DIRHAMS,00CTS(7 000,00 DHS).

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant initial du marché.

Le cautionnement définitif doit être constitué dans les trente jours (30 j) qui suivent la date de notification de l'approbation du marché.

Il ne sera exigé au présent marché la retenue de garantie.

ARTICLE 7 : Validité du marché et Délai d'approbation

8.1-Le présent marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après son approbation par le Président de La Région Fès-Meknès.

8.2-L'approbation du marché doit être notifiée au titulaire dans un délai de **75 jours (Soixante Quinze jours)** à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

8.3-Si la notification de l'approbation n'est pas intervenue dans ce délai, l'attributaire est libéré de son engagement vis-à-vis du maître d'ouvrage. Dans ce cas, mainlevée lui est donnée, à sa demande, de son cautionnement provisoire, le cas échéant.

8.4-Toutefois, le maître d'ouvrage peut dans un délai de dix (10) jours avant l'expiration du délai visé au paragraphe premier ci-dessus, proposer à l'attributaire par lettre recommandée, de maintenir son offre pour une période supplémentaire déterminée, l'attributaire dispose d'un délai de dix jours (10) à compter de la date de réception de la lettre du maître d'ouvrage pour faire connaître sa réponse. En cas de refus de l'attributaire, mainlevée lui est donnée de son cautionnement provisoire le cas échéant.

ARTICLE 8 : Délai d'exécution – Pénalités de retard

Délai d'exécution :

Le délai de l'exécution des prestations objet du présent marché est fixé à **15 jours**.

Il prend effet à compter du lendemain du jour de la notification de l'ordre de service prescrivant le commencement de l'exécution de la prestation.

Le prestataire est tenu d'achever le montage du stand au plus tard **3 jours** avant l'inauguration officielle du salon international de l'agriculture.

Pénalités de retard :

A défaut par le fournisseur d'avoir terminé les livraisons dans le délai ainsi défini, il lui sera appliqué sans préjudice, une pénalité de 1/1000 du montant du marché par jour calendaire.

Le montant total de la pénalité est plafonné à **10%** du montant du Marché y compris le montant des avenants éventuels.

ARTICLE 9 : Nantissement

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement, il sera fait application des dispositions de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015), étant précisé que :

1. La liquidation des sommes dues par le maître d'ouvrage en exécution du marché sera opérée par les soins du président de la région Fès-Meknès ;
2. Au cours de l'exécution du marché, les documents cités à l'article 8 de la loi n°112-13 peuvent être requis du maître d'ouvrage, par le titulaire du marché ou le bénéficiaire du nantissement ou de la subrogation, et sont établis sous sa responsabilité.
3. Lesdits documents sont transmis directement à la partie bénéficiaire du nantissement avec communication d'une copie au titulaire du marché, dans les conditions prévues par l'article 8 de la loi n° 112-13.
4. Les paiements prévus au marché seront effectués par Le Trésorier régional de Fès seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du marché.
5. Le maître d'ouvrage remet sans frais et contre récépissé au titulaire du marché une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signé et indiquant que ladite copie est délivrée en exemplaire unique destiné à former titre pour le nantissement du marché.

Chapitre 3 : obligations générales du titulaire

ARTICLE 10 :Domicile du titulaire

Les notifications du maître d'ouvrage sont valablement faites au domicile élu ou au siège social du titulaire mentionné dans l'acte d'engagement.

A défaut par le prestataire d'avoir rempli les obligations qui lui sont imposées, les notifications qui se rapportant à son marché lui seront valablement faites dans les bureaux de la Région Fès-Meknès.

ARTICLE 11 :Qualité exigée des prestations

La qualité des prestations exécutées doit être conforme à celle décrite à la description technique.

ARTICLE 12 :Lieu de livraison des prestations

La livraison de l'ensemble des prestations consignées dans le présent marché, sera faite au stand de la Région Fès Meknès du salon international de l'agriculture de Meknès.

ARTICLE 13 :Assurances et Responsabilités

Conformément à l'article 20 du C.C.A.G.-E.M.O relatif à l'assurance et responsabilités. Le titulaire est tenu dans les trois semaines qui suivent la notification de l'approbation du marché, de contracter une assurance auprès d'une entreprise d'assurances agréé par le ministre chargé des finances couvrant dès le début de l'exécution du marché et pendant toute la durée de celui-ci :

- La responsabilité découlant de l'utilisation des véhicules automobiles pour les besoins de l'exécution du marché conformément à la réglementation en vigueur ;
- La responsabilité d'accident du travail survenant à ses agents conformément à la réglementation en vigueur ;

Le maître d'ouvrage ne peut être tenu pour responsable des dommages ou indemnités légales à payer en cas d'accidents survenus aux ouvriers ou employés du titulaire ou de ses sous-traitants.

A ce titre, le titulaire garantira le maître d'ouvrage contre toute demande de dommages- intérêts ou indemnités et de contre toute réclamation, plainte, poursuite, frais, charges et dépenses de toute nature relative à ces accidents.

Le titulaire est tenu d'informer par écrit le maître d'ouvrage de tout accident survenu pendant l'exécution du marché et de le consigner sur le document de suivi s'il en est prévu un par le cahier des prescriptions communes ou le cahier des prescriptions spéciales.

Dans les mêmes conditions prévues aux alinéas ci-dessus, le cahier des prescriptions spéciales peut également exiger du titulaire une assurance couvrant :

- La responsabilité civile en cas d'accident survenant à des tiers ou au maître d'ouvrage ou aux agents de ce dernier par le fait de l'exécution du marché ;
- La perte ou la détérioration du matériel utilisé pour l'exécution du marché

2- Ces dispositions ne sont pas applicables si le titulaire a déjà souscrit une police d'assurance couvrant de tels risques.

3- Aucun règlement ne sera effectué tant que le titulaire n'aura pas adressé au maître d'ouvrage, copies certifiées conformes des attestations d'assurances contractées pour la couverture des risques énumérés au paragraphe 1 du présent article.

Le titulaire est tenu, chaque fois qu'il en est requis, de présenter sans délai la justification du paiement régulier des primes d'assurances prévues ci-dessus.

4- Toutes les attestations d'assurance mentionnées au paragraphe 1 du présent article doivent comporter une clause interdisant leur résiliation sans aviser au préalable le maître d'ouvrage.

ARTICLE 14 : Sous- traitance

En cas de sous traitance du présent marché elle doit être effectuée conformément aux dispositions de l'article 158 du décret N°2-12-349 du 08 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Chapitre 4 : prix et règlement

ARTICLE 15 : Révision des Prix

Les prix du présent marché sont fermes et non révisables, le titulaire renonce expressément à toute révision des prix.

ARTICLE 16 : Consistance des prix

Tous les prix tiennent compte de toutes les charges, impôts et taxes que nécessite l'exécution des prestations objet du présent marché.

Toutes les sujétions qu'elles que soient, le titulaire est sensé parfaitement de les connaître avant de remettre son acte d'engagement.

ARTICLE 17 : Réception du marché

La réception provisoire et définitive ne sera prononcée à l'issue de la prestation réellement exécutée, elle ne pourra avoir lieu que si les caractéristiques de la réception réellement constatée répondent bien aux conditions stipulées par le présent CPS.

La réception est constatée par la signature de la commission réceptionnaire des PV de réception.

ARTICLE 18 : Règlement du marché

La Région de Fès - Meknès se libèrera des sommes dues par virement au compte bancaire ouvert au nom du titulaire du marché et mentionné à l'acte d'engagement produit par l'intéressé.

Les décomptes seront établis en appliquant les prix unitaires figurants au bordereau de prix par les prestations réellement exécutées.

ARTICLE 19 : Les obligations de l'administration

La Région Fès-Meknès facilitera la tâche aux prestataires pour la collecte des données nécessaires pour réaliser les prestations du présent marché.

ARTICLE 20 : Concertations et réunions

Au cours du déroulement du marché, un comité technique à la demande de l'administration ou du prestataire se réunit à chaque fois qu'il est nécessaire pour discuter et résoudre tout type de contraintes.

ARTICLE 21 : Résiliation du marché

En cas de non-réalisation des prestations stipulées au bordereau des prix et détail estimatif dans les délais prévus, l'administration mettra le prestataire en demeure de satisfaire à ses obligations dans un délai de 15 jours, passé ce délai, si les prestations objet du présent marché ne sont pas exécutées, le marché sera

résilié de plein droit, sans indemnité pour le prestataire, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 22 : Litiges

Conformément à l'article 55 du C.C.A.G.-E.M.O, tout litige entre le maître d'ouvrage et le titulaire du marché, le présent marché est soumis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 23 : Demande d'éclaircissement :

Tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage des informations et éclaircissement concernant le présent marché, Conformément à l'article 22 du décret N°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Chapitre 5 : descriptif technique

Dans le cadre de l'organisation du Salon International de l'Agriculture au Maroc à Meknès, la Région Fès-Meknès est invitée à participer à cet événement par la réalisation d'un stand d'une superficie de 10*15m² et de hauteur de 2.5 m qui vise à exposer les produits et les articles du territoire et toutes autres informations qui permettront aux visiteurs de découvrir les potentialités et les atouts de la Région dans différents secteurs (Agriculture, Tourisme et Culture...)

ARTICLE 24 : Consistance du marché

Les prestations du présent marché consiste à :

- La conception d'un stand;
- La conception des affiches ;
- La réalisation et le montage du stand ;
- L'équipement du stand ;
- l'aménagement du stand ;
- la location du stand ;
- le démontage du stand ;
- la conception et l'impression des outils de communication ;
- Frais d'hébergement, de restauration et de réception au cours de l'événement.

ARTICLE 25 : Description du stand de la Région Fès-Meknès

La conception du stand vise à créer un espace de détente aux visiteurs, il assure une harmonie et un équilibre entre l'authenticité et la modernité, en utilisant des matériaux traditionnels ainsi que modernes (tissus, bois, plantes d'une part et plexiglas, résine, le polystyrène et l'adhésif d'autre part).

Le stand doit être climatisé, le sol revêtu en parquet, les murs en contre-plaqué.

L'aménagement du stand doit assurer une fluidité de circulation des visiteurs et il doit être harmonieux et attrayant.

ARTICLE 26 : Obligation de l'attributaire du marché

Attributaire du marché doit assurer :

- La gestion globale de l'espace;
- La conception, réalisation et montage du stand ;
- La conception et impression des documents ;
- L'ameublement et la décoration ;
- L'éclairage ;
- La climatisation du stand ;
- L'alimentation en électricité et en eau potable ;
- La bonne qualité des matériaux ;

- Le transport jusqu'au lieu du salon ;
- L'entretien et le suivi du stand durant toute la période du salon.
- Identité visuelle de la Région Fès-Meknès

ARTICLE 27 : Description et caractéristique technique de l'espace

Il s'agit d'un stand fermé de 150 m² répondant aux exigences et spécificités décrite ci-après :

-L'espace doit être agréable, sobre et moderne dans le but de fournir un cadre propice aux échanges et doit être en harmonie avec le thème de cette édition : **LOGISTIQUE ET MARCHES AGRICOLES**.

-La structure de l'espace et son habillage doivent assurer une bonne visibilité de la Région

-Le design doit refléter la dynamique de l'agriculture Marocaine et du Plan Maroc Vert.

-La conception et l'impression d'un catalogue sur le thème de cette édition au nombre de 2000 unités Français , 2000 unités Arabe nombre des pages 48 , Couverture 300g avec pelliculage Mat « la validation définitive se fera en concertation avec la Région Fès-Meknès ».

- Conception et impression 500 Sac en toile 700gr recyclable Dim(cm) : 46x26x7 impression avec transfert du logo ou nomination de Région Fès-Meknès.

- Conception et impression 1500 Sac en papier 200gr pelliculage brillant Dim(cm) : 26x36x6

-500 Clé USB « 16 GB » Format : Carte Visite impression en UV avec sérigraphie.

-Conception et impression de plaquette « dépliants » en 3000 exemplaires 2000 en Arabe et 1000 en Français sur papier de 300 gramme format 21x31cm avec pelliculage et vernis sélectifs au niveau du logo la conception se fera en concertation avec la Région Fès-Meknès .

- 150 coffrets en simili cuir Dim (cm) : 25x25x7 pour les invités (au moins 05 produits phares de produit de terroir de la région de bonne qualité).

- 50 Coffrets en simili cuir porte trophée artisanal avec logo de la région.

- 500 blocs notes quadri A4 couverture 300gr, finition : spirale métallique

- 500 stylos de luxe avec impression .

- Un système d'affichage à l'entrée de l'espace pour défilement du programme et autres informations.

-La réception des visiteurs « thé ou café à capsule, gâteaux marocain et dattes MAJHOUL farcie aux amandes de quantité par 200 visiteurs et 200 bouteilles de ½ d'eau minérale par jour pendant toute la période de l'événement.

-L'hébergement du staff Administratif de 6 personnes pendant 7 jours dans un Hôtel 4 étoiles à Meknès (chambre single avec pension complète).

-La restauration du staff Administratif de 6 personnes pendant 8 jours

- hébergement du staff administratif de 4 personnes pendant 06 jours hôtel Trois étoile à Meknès avec demi-pension.

-Mobilisation de quatre hôtes d'accueil et un agent de sécurité durant toute la période du salon dont la mission d'assurer :

- L'accueil des visiteurs
- La distribution des sacs et goodies
- La distribution des supports de communication au visiteur.
- Servir et accueillir les visiteurs VIP DE LA région

NB= les supports de communication seront conçus en concertation avec la Région Fès-Meknès :

Contenu – couleur – format – dimension.....

- Les échantillons doivent être fournis 3 jours avant la tenue du salon.

-Lieu d'exécution :

Les prestations à réaliser objet du marché qui découlera du présent appel d'offres, sera exécutée au pôle Régions du salon International de l'Agriculture Edition 2018 à Meknès, la période du déroulement de la manifestation est celle du SIAM 2018.

Gestion de l'espace du stand :

Les obligations du titulaire du marché sont :

Accompagnement : mise à la disposition de la Région Fès-Meknès un interlocuteur unique est responsable dans l'espace durant tout la période du SIAM – édition 2018 - :

Sécurité : la sécurité du stand dans le sens le plus large du terme, relève de la responsabilité du titulaire.

Raccordement liaison et commission : Le titulaire du marché et chargé de raccorder l'espace à toutes les connexion permettant le fonctionnement normal et optimal en électricité en cas de panne, il est tenu d'intervenir pour les réparations immédiates.

Maintenance : le titulaire du marché assurera la maintenance et le bon fonctionnement du stand en permanence durant toute la période du SIAM.

Montage et démontage : le titulaire du marché doit assurer le montage et le démontage du stand dans les délais impartis par l'Administration Gestionnaire de la manifestation concernée.

Gardiennage et nettoyage : le titulaire du marché assurera le gardiennage et veillera à maintenir en permanence la propreté et l'hygiène du stand durant toute la période de la manifestation.

-Responsabilité du titulaire du marché :

La responsabilité du titulaire sera entièrement engagée en cas de manquement au règlement du SIAM ainsi la Région Fès-Meknès ne sera nullement solidaire en cas d'incident lié à la structure du stand dans son intégralité survenu lors de l'exécution des présentations par le titulaire ou pendant le déroulement du SIAM.

A-La Conception du Stand :

- Confection en bois MDF 3cm avec structure en bois massif et en métal pour la fixation.

- Sol revêtu en planche bois et en parquet de 7 mm neuf avec accès des handicapés.

Le stand doit être réparti en 7 espaces :

Les différentes quantitatives signalées ci après sont données à titre indicatif et en proportion minimale.

1. Espace Accueil :

Se compose d'un comptoir de dimension 220*80*90 en bois massif en hêtre esthétique ergonomique derrière lequel se trouve en permanence 2 hôtesse d'accueil munies des différents supports de promotion de la Région (Brochure, Dépliant, monographie.....)

Cet espace servira à accueillir les visiteurs et les orienter.

2. Espace salon VIP :

Se compose d'un salon moderne en cuir de couleur verni gué 3 places 3places+2places, d'une table basse assortie avec le salon et d'un tapis de dimension 3*2m et le Portail de sa Majesté le Roi de dimension 1.20/0.60 sur support en bois avec motif décoratif,

- 03 tableaux présents la région de Dim (cm) : 70x50 avec cadre de bois de 08 cm de très bonne qualité.

3. Espace de travail :

Se compose de trois hautes tables en inox Sous forme de cercle entourée chacune de 4 tabourets pivotants avec dossier et pose pieds.

Il servira d'espace de travail et de réunion.

4. Espace présentation :

Se compose de :

10 grands posters de dimension 1.40/0.80 imprimés sur vinyle et laminés sur PMMA épaisseur de 10mm avec cadre éclairés de trois spots WARM WHITE, ces posters serviront à présenter les données statistiques sur les potentialités agricoles de la Région Fès Meknès.

10 vitrines de dimension 82/39cm le socle en bois hêtre, visuel dimension 42/39 collé sur PMMA 10mm portent les produits phare de la région, éclairé LED WARM WHITE .

Il servira à présenter les fiches techniques concernant les produits agricoles de la Région Fès - Meknès.

Panneau de présentation en PMMA de 10mm Dim : 300x150 contre collé sur bois massif du stand éclairé avec projecteur en LED de 30whatts avec visuel imprimé en U.V.

5. Espace exposition :

Il servira à exposer les produits du terroir dans le but d'attirer plus de visiteur il se compose de :

6 niches encastrés fermés éclairés par de la lumière blanche LED de dimension 1m x0.80x1.15.

6 présentoirs en PMMA de 10mm fermés de dimension de 1m/05/0.4 posé sur support en bois massif de 0.80m de hauteur habillé par une décoration florale.

5 présentoirs en PMMA de 10mm fermés de dimension de 1m de longueur, 0.5m de largeur 0.50 m de hauteur et profondeur progressive de 0.10m à 0.15m posé sur support en bois massif hêtre avec décoration florales de dimension de 0.80m du sol.

6. Espace dégustation :

Il sera équipé d'un présentoir de dimension en verre sous forme d'escalier d'une dimension de 2.5m de longueur 0.5m de largeur et de 0.4 de hauteur posé sur support en bois massif avec décoration florales, ce présentoir servira pour la dégustation des produits phares de la région « miel, fromage, olives, huile d'olive..... »

7. Kitchenette et dépôt équipé :

C'est une salle fermée de 15 m2 avec des étagères suffisantes qui serviront au stockage et rangement des supports de communications et du matériel de cuisine, un tableau de disjoncteur différentiel pour électricité et corbeille avec fermeture à clé.

B-Equipement du stand

1-Ameublements du stand

Le stand sera équipé en :

-2 écrans LEED 50'' : gérés par une régie numérique à partir de l'espace kitchenette sur lequel seront diffusés des films documentaires sur la Région (DVD et câblages sont nécessaires).

-2 grandes photos de la Région, d'une dimension de 5m/2,5m imprimées sur vinyle ou sur bache.

-10 pots situés à l'intérieur du stand plantés de différentes plantes ornementales et des fleurs de décoration naturelle hauteur de 1m.

- 2 Climatiseurs 50000 BTU mobiles

- Réfrigérateur pour l'exposition de quelques produits (fromage, khlie...)

- Drapeau officielle avec socle en cuivre

- Photo de sa majesté avec chevalier en bois décoratif de lux.

- 03 cordons de 1.50cm en inox

- Borne interactif portant programme informatique des données de la région .

- Borne Totem pour affichage numérique des manifestations et des salons : Vidéo, Audio, Photo

- 02 Portes dépliant en Inox de quatre volet.

NB : 4 hôtesse, et un agent de sécurité et une femme de ménage sont exigés pour assurer l'entretien et la sécurité du stand.

2-Armature du sol :

Le revêtement du sol doit être en parquet stratifié premier choix de 7 mm, élevé sur un plancher de bois dur de 8cm de hauteur, avec jointures et corner, les

câble électriques et informatiques devraient être rangés en toute sécurité sous le revêtement du sol.

*Entrée spéciale pour les personnes à besoin spécifique (handicapé)

3-Signalitique :

Le soumissionnaire doit prévoir une signalétique lumineuse support en forex de 20mm caractère en boîtier lumineux de PMMA de 08mm .

haute portant l'identité de la Région Fès-Meknès à l'entrée du stand qui doit être visible et attrayante sur tous les angles.

*Les trois langues doivent être intégrées au niveau du signalétique (Arabe, Français, et Amazigh)

4-Electricité :

Un éclairage ambiant doit être prévu dans la conception :

- Assurer un éclairage suffisant et adapté aux besoins du stand ;
- Prévoir les prises de courant nécessaires pour chaque espace ;
- Garantir un nombre suffisant de spots (WARM WHITE) pour l'éclairage de la signalétique et le support visuel (poster, affiches...).

5-reportages, photos et vidéos :

Le soumissionnaire est invité à établir :

- 2 exemplaires albums de 100 photos des différentes vues du stand ainsi que leurs versions numériques ;
- 200 exemplaires de CD contenant des informations
- un reportage vidéo de 15min montrant les événements marquants (inauguration, points de presse, ambiance au sein du stand, rencontres...) sur DVD.

NB : Tous ces documents doivent être remis au plus tard 15jours après la clôture du salon.

6-l'exclusivité (Copy right) :

Toute les créations réalisées pour le compte de la Région Fès-Meknès toutes les images et photos utilisée ainsi que les fichiers source et PDF des travaux réalisées dans le cadre de cet appel d'offres restent à la propriété exclusive de la Région Fès-Meknès qui peut les utiliser en dehors de cette mission ils doivent lui être restitués 10 jours après la clôture du salon

C-les produits terroirs à exposer :

Le prestataire doit acquérir les différents produits de terroir signalés dans le tableau ci-après :

Produit	Type	Poids	Quantité
Miel	Thym	1Kg	10
	Câpre	1/2Kg	20
	Toutes fleurs		
	Eucalyptus		
Huile d'olive	Extra-vierge	1litre	20
		1/2litre	20
Olives	diversifiés	Kg	10
Câpres	Petit gabarit	250g	10
	Moyen gabarit	250g	10
	Grand gabarit	250g	10
Couscous	diversifiés	Kg	10
Khlie	diversifiés	kg	20
Fromage	diversifiés	1kg et ½ kg	15
Plantes aromatiques et médicinales	diversifiés	Bouteille de 20ml	25
		Sachet	50
Eaux florales	Fleur d'orange	1l	10
	Origan	10ml	5
	Romarin	10ml	5
	Menthe etc	10ml	5
Fleurs d'oranger	Pétales	kg	5
Roses	Pétales de roses	kg	5
Pommes	Plusieurs espèces	plateau	5
Pêches	Plusieurs espèces	plateau	3
Fruits de saison		plateau	5
Amandes	diversifiés	kg	10

D-Outils de communication :

Outils	Quantité
Stylo avec sérigraphie	500
Bloc note quadri A4 portant la nomination et logo Région Fès-Meknès	500
Chemise chromé avec pochette portant la nomination et logo Région Fès-Meknès	500
Sac (MF) portant la nomination et logo Région Fès-Meknès	1500
Sac (GF) portant la nomination et logo Région Fès-Meknès	500
Cadeaux luxueux confectionné en argent 1 Kg minimum dans un boîtier de très haute finition reflétant la richesse de l'artisanat régional et local	1
Coffrets en simili cuir Dim (cm) 25x25x7 pour les invités (Au moins 05 produits phares de produit de terroir de la Région de bonne qualité)	150
Coffrets en simili cuir porte trophée artisanal avec logo de la région.	50
Dépliant en arabe sur papier de 300 gramme format 21x31cm avec pelliculage et vernis sélectifs au niveau du logo la conception se fera en concertation avec la Région Fès-Meknès.	2000
Dépliant en Français sur papier de 300 gramme format 21x31cm avec pelliculage et vernis sélectifs au niveau du logo la conception se fera en concertation avec la Région Fès-Meknès.	1000
Clé USB « 16 GB » Format : Carte Visite impression en UV avec sérigraphie.	500
Catalogue en Français nombres des pages 48, Couverture 300g avec pelliculage Mat « la validation définitive se fera en concertation avec la Région Fès-Meknès».	2000
Catalogue en arabe nombres des pages 48, Couverture 300g avec pelliculage Mat « la validation définitive se fera en concertation avec la Région Fès-Meknès».	2000

ARTICLE 28 : Bordereaux des prix-détail estimatif

OBJET : FRAIS D'ANIMATIONS CULTURELLES AFFERANTS A LA LOCATION D'UN STAND EQUIPE A L'OCCASION DU 13^{ème} EDITION DU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE AU MAROC MEKNES 2018

N° du prix	Désignation des Prestations	Unité	Quantité	Prix unitaire en Dhs (hors T.V.A) En Chiffres	Prix Total (En chiffres)
1	Conception, fabrication et montage du stand	forfait	F		
2	Equipements du stand	forfait	F		
3	Produits de terroir du Stand	forfait	F		
4	Outils de communication	Forfait	F		
5	Frais d'hébergement	Forfait	F		
6	Frais de réception	Forfait	F		
TOTAL HORS TVA					
TAUX TVA20%					
TOTAL TTC					

Fait àLe.....

(Signature et cachet du concurrent)

Marché relatif à :

FRAIS D'ANIMATIONS CULTURELLES AFFERANTS A LA LOCATION D'UN
 STAND EQUIPE DANS LE CADRE DE LA CEREMONIE OFFICIELLE DU 13ème
 EDITION DU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE AU MAROC -
 MEKNES 2018-

Le présent marché est arrêté en lettre et en chiffre au Prix Total (T.T.C) :

En chiffres :.....

En lettres :.....

.....

<p style="text-align: center;"><u>DRESSE PAR</u></p> <p style="text-align: center;">Dris Didak 19</p> <p style="text-align: center;">23 FEV 2018</p>	<p style="text-align: center;"><u>PRESTATAIRE LU ET ACCEPTE</u></p>
<p style="text-align: center;"><u>PRESENTE PAR</u></p> <p style="text-align: center;">  Pour le Président et P.O Directeur Général des Services Abderrazzak MOUMNI 23 FEV 2018 </p>	<p style="text-align: center;"><u>WISE PAR</u></p>
<p style="text-align: center;"><u>APPROUVE PAR</u></p>	